



LE POINT DE CBC/RADIO-CANADA

Le *Bulletin sur la transparence et la responsabilisation* de CBC/Radio-Canada fournit aux Canadiens l'information la plus récente sur le rendement de la Société en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (la « Loi »), ainsi que des renseignements à jour sur ses efforts continus en vue de respecter les normes les plus élevées en matière d'accessibilité, de transparence et de responsabilisation. Pour connaître l'éventail complet des activités et des rapports de la Société en matière de transparence et de responsabilisation, veuillez consulter le [site web](#) de CBC/Radio-Canada.

1. FAITS SAILLANTS DU RAPPORT ANNUEL 2012-2013 DU COMMISSARIAT À L'INFORMATION

Dans son rapport annuel 2012-2013, la commissaire à l'information reconnaît que depuis qu'elle est assujettie à la *Loi*, CBC/Radio-Canada a amélioré son rendement en matière d'accès à l'information.

« En deux ans à peine, les cadres supérieurs de Radio-Canada ont transformé cette organisation de telle sorte qu'elle s'est engagée à remplir ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès à l'information¹. »

Dans le cadre de ses efforts soutenus pour améliorer sa transparence et sa responsabilisation envers les Canadiens, CBC/Radio-Canada s'est attachée, en collaboration avec le Commissariat à l'information, à réduire le nombre de plaintes en suspens. Certains de ces cas remontent à 2007 et ne pouvaient pas être résolus avant que la Cour d'appel fédérale clarifie la compétence du Commissariat relativement à l'article 68.1 de la *Loi*². Depuis que la Cour a rendu sa décision en novembre 2011, la Société et le Commissariat ont réalisé des progrès significatifs dans le traitement des cas en suspens.

Il est important de souligner que toutes les plaintes, mêmes celles qui remontent à 2007, sont analysées à la lumière des [lignes directrices](#)

adoptées par CBC/Radio-Canada en 2010. Avec cette nouvelle approche utilisée par la Société, un nombre important de plaintes résolues se terminent par la communication de plus d'information aux demandeurs.

Depuis que CBC/Radio-Canada est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information*, soit depuis 2007, elle a reçu un total de 1 226 plaintes. À l'heure actuelle, quelque 195 cas restent à finaliser avec le Commissariat. CBC/Radio-Canada est satisfaite des progrès accomplis jusqu'à présent avec le Commissariat, et elle s'est engagée à régler les demandes en suspens le plus rapidement possible.

2. STATISTIQUES TRIMESTRIELLES

La Société a reçu un total de 1 782 demandes d'information et a publié 118 254 pages d'information depuis 2007³. Un bon nombre de cette documentation, ainsi que des documents liés aux réunions du Conseil d'administration et des rapports sur les frais de déplacement et de représentation, ont été rendus publics sur son [site web](#).

Faits saillants

Le tableau suivant fait état du rendement de CBC/Radio-Canada en matière de conformité à la *Loi* :

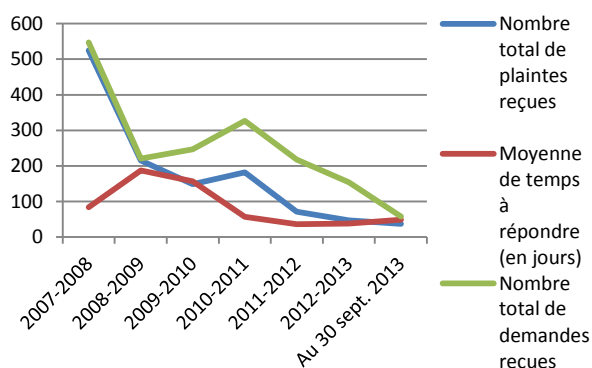
¹ <http://www.oic-ci.gc.ca/fra/annual-reports-rapports-annuel-2012-2013.aspx>, p. 26

² <http://decisions.fca-caf.gc.ca/site/fca-caf/decisions/fr/item/37331/index.do>

³ Au 30 septembre 2013



Résultats en date du 30 septembre 2013



Délai de réponse

La *Loi* stipule que les organisations visées doivent normalement répondre aux demandes d'information dans les 30 jours, à moins d'aviser les demandeurs qu'elles auront besoin de plus de temps pour fournir une réponse⁴.

Si l'on compare les résultats de la Société avec ceux de la même période en 2012-2013 :

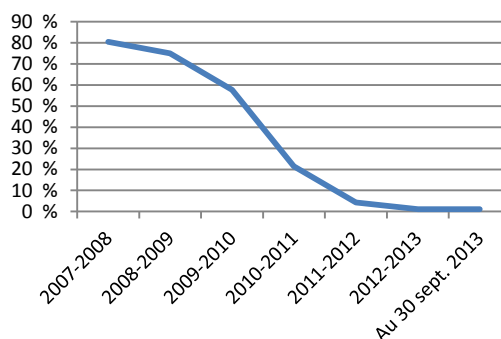
- Au cours des deux premiers trimestres de l'exercice 2013-2014, le délai moyen de réponse a été de 49 jours, comparativement à 36 jours pendant la même période en 2012-2013. Dans 27 des 73 dossiers réglés, la Société a pris des prorogations de délai pour résoudre des dossiers complexes et volumineux ou pour consulter des tierces parties. Par exemple dans un cas, l'examen de 11 000 pages de documentation a requis un total de 180 jours de traitement. Dans un autre cas, la Société était tenue de consulter plus de huit tierces parties différentes avant de divulger l'information aux demandeurs.
- Le nombre de plaintes déposées au Commissariat a été de 37, en hausse par rapport aux 23 déposées pendant la même période en 2012-2013.
- Le nombre total de demandes reçues s'est élevé à 58, en baisse par rapport aux 72 reçues pendant la même période en 2012-2013.

Taux de présomption de refus

On présume que les demandes d'information auxquelles on ne répond pas dans les délais

prévus par la *Loi* ont fait l'objet d'un refus. CBC/Radio-Canada a maintenu son taux de présomption de refus à 1,1 % pendant les deux premiers trimestres de 2013-2014, ce qui représente une amélioration par rapport au taux de 2 % enregistré l'année précédente.

Taux de présomption de refus



3. INFORMER LES CANADIENS

Le 23 octobre 2013, le président-directeur général, des hauts dirigeants et des membres du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada ont présenté aux Canadiens le rendement de la Société et ses plans d'avenir dans le cadre de son assemblée publique annuelle. Celle-ci s'est tenue au Centre canadien de radiodiffusion de Toronto et a été transmise en direct sur Internet. La webdiffusion de l'événement est accessible sur le [site web](#) de la Société.

Documents rendus publics récemment

- [Rapport annuel 2012-2013](#) de CBC/Radio-Canada
- Stratégie 2015 : [Compte rendu de nos progrès](#)
- [Rapport financier du premier trimestre](#) de l'exercice 2013-2014
- [Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès à l'information](#) pour l'exercice 2012-2013
- [Rapport sur l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels](#) 2012-2013
- Rapport 2012-2013 sur la [mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles](#)
- [Rapport de performance environnementale](#) 2012-2013
- 4e numéro du magazine [SYNC](#)

⁴ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/assemblee-publique-annuelle/edition-2013/archives-video/>